



Aide parent isolé

*La demande d'aide doit impérativement être envoyée **PAR COURRIER** avant le **20 décembre**
Attention les demandes en lettre recommandée ne seront pas traitées*

Cette aide est accordée à l'adhérent interne pour tout enfant de moins de 19 ans, de parent isolé.

Cette aide financière d'un montant de **80 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre aide, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La copie de l'attestation de soutien familial délivrée par la CAF,
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier OBLIGATOIREMENT à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER**

NE PAS AGRAFER

NE PAS AGRAFER



Formulaire de demande de l'Aide
Parent isolé
(658217)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée PAR COURRIER avant le 20 décembre à l'adresse suivante :

Laurent KOCH – 59, rue Charles Lucot 52100 SAINT -DIZIER

Nom et prénom de l'adhérent : _____

☐ - Copie de l'attestation de soutien familial,

Date : _____ Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

☐ - Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____